

C - 3

E-62638, - Sdt. R. Matte, est absent sans permission de son unité depuis 0600 heures, le 2 juillet, 1942.

(Ce document est lu par la Cour, marqué " I ", signé par le Président et versé au dossier.)

3e. Extrait certifié des Ordres du Jour, Partie II, No. 180, du 30 juillet, 1942, émis par A.I.T.C., A-13, où il appert que l'accusé, E-62638, Sdt. R. Matte, après 21 jours, est encore absent sans permission de son unité, soit depuis 0600 heures, le 2 juillet, 1942.

(Ce document est lu par la Cour, marqué " J ", signé par le Président et versé au dossier.)

4e. M.F.M. 216, certificat d'appréhension de l'accusé, E-62638, - Sdt. René Matte, par la Police Militaire, à Portneuf Station, P. Q., à 0255 heures, le 10 juin, 1944, revêtu d'habits civils; signé à Québec, P. Q., le 10 juin, 1944, par le Major J. E. Purcell, O.C., No. 36 Coy. C. Pre. C.

(Ce document est lu par la Cour, marqué " K ", signé par le Président et versé au dossier.)

5e. M.F.B. 1481, certificat du coût de transport, par voiture de la Défense Nationale, de l'accusé, E-62638, Sdt. René Matte, et de l'escorte, de Portneuf Station à Portneuf et Québec, au montant de \$2.10; signé à Québec, le 10 juin, 1944, par le Major J. E. Purcell, O.C., 36 Coy., C. Pre. C.

(Ce document est lu par la Cour, marqué " L ", signé par le Président et versé au dossier.)